

Bibliothèque numérique

medic@

Leroy de la Faudignere. Manière de prévenir et guérir les maladies des gencives et des dents

Paris, Impr. de Valleyre, 1780.  
Cote : 352203



(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)  
Adresse permanente : <http://www.biium.univ-paris5.fr/histmed/medica/cote?352203>

© EUM  
**M A N I E R E**  
DE PRÉVENIR ET GUÉRIR  
**L E S M A L A D I E S**  
DES GENCIVES ET DES DENTS,  
PAR M. LEROY  
DE LA FAUDIGNERE,

CHEVALIER de l'Ordre du Mérite , Chirurgien-Dentiste de S. A. S. M<sup>gneur</sup> le Prince Palatin , Duc des Deux-Ponts , & de S. A. S. M<sup>gneur</sup> le Prince Grand-Maître de l'illustre Ordre Chapitral d'ancienne Noblesse , & de celui du Mérite , &c , &c ; Privilégié du Roi.

RÉSIDANT A PARIS , au Pavillon & sur l'Arcade de la rue & Place Royale , quartier S. Antoine , seul & unique lieu où l'on trouve toujours , même en son absence , ses Elixir & Opiat.



A PARIS ,  
De l'Imprimerie de VALLEYRE Pâiné , rue de la  
vieille Bouclerie , à l'Arbre de Jessé.

M. D C C. L X X X.



## A V I S.

» M. LEROY PRÉVIENT LE PUBLIC, QUE,  
 » DEPUIS QU'IL S'EST APPERÇU QUE L'ON A IMITÉ  
 » SON CACHET ET SA SIGNATURE A LA GRIFFE,  
 » SES ELIXIR ET OPIAT NE SE TROUVENT PLUS  
 » QUE CHEZ LUI, A LA PLACE ROYALE, QUAR-  
 » TIER S. ANTOINE; QUE TOUS COMMISSION-  
 » NAIRES, SANS EXCEPTION, SONT SUPPRIMÉS;  
 » ET QU'IL NE DISPOSERA POINT DE SON SECRET  
 » SANS EN PRÉVENIR DANS LES PAPIERS PUBLICS.

Il ajoute , » que plusieurs Personnes , pre-  
 » nant son nom , ont eu l'impudence de faire  
 » contrefaire cette Brochure , espérant , par-là ,  
 » tromper plus facilement le Public , à la faveur  
 » des Lettres & Certificats qu'elle renferme .

» Il faut aussi être en garde contre les Coureurs  
 » en Province , qui se reclament de M. LEROY ,  
 » en s'en disant les Eléves , ou autrement ; sinon ,  
 » & si l'on s'en rapporte à aucun , sous quelque  
 » dénomination qu'il se présente , on sera trompé .

» M. LE R O Y a encore été informé qu'ils font  
 » acheter de son Elixir , qu'ils transvasent pour  
 » mettre en réputation ce qui est de leur inven-  
 » tion . D'après les avis ci-dessus , il proteste  
 » contre tous reproches relativement à tous Eli-  
 » xirs & Opiats pris ailleurs que chez lui , à la  
 » Place Royale .

Il donne ses soins gratis aux Pauvres , relativement  
 à son état .

(3)



**MANIERE**  
*DE PRÉVENIR ET GUÉRIR*  
 Les Maladies des Gencives & des Dents;  
 PAR M. LEROY DE LA FAUDIGNERE,  
*Chevalier de l'Ordre du Mérite.*

**D**EPUIS que la bonne Physique nous a donné des idées plus saines de l'économie animale, tout le monde convient que l'estomach est le foyer & le premier agent d'une bonne santé ; mais l'action de ce viscère , dont les fonctions sont si importantes en elles-mêmes, est subordonnée dans l'espèce humaine à celle de la mastication, première préparation des alimens , qui exige , pour être bien faite , des instrumens également sains & puissans.

La trituration des alimens par les dents , leur amollissement par la salive , est le premier moyen de la digestion ; digestion qui

A ij

(4)

s'acheve par les fonctions de l'estomach & des autres viscères destinés à cet effet.

Il suit donc de ce qui vient d'être dit, que les dents sont, sinon d'une nécessité absolue pour la digestion, du moins de la plus grande utilité: qu'il est nécessaire de pourvoir à leur conservation, ou de les guérir des maux qui les affectent. D'ailleurs, elles sont un des plus beaux ornemens de la tête; elles soutiennent les parties molles qui les avoisinent; elles facilitent singulièrement l'articulation du son, & sont un organe essentiel à la prononciation distincte.

Une Méthode simple, qui prévient les maladies qui les affectent, qui, en les entretenant dans le meilleur état, fortifie les gencives & les alvéoles, qui guérit les maladies dont ces différentes parties peuvent être attaquées, semble mériter une protection particulière du Chef de la Médecine, & l'accueil du Public.

Telle est la Méthode de M. Leroy de la Faudignere, qui, au moyen d'un Elixir, guérit tous les maux dont les dents, les gencives & les alvéoles des dents peuvent

(5)

être attaquées, & prévient le retour de ces mêmes maux, en conservant la bouche dans un état de fraîcheur & de propreté, qui est le principe de la santé des parties qui la meu- blent & l'embellissent.

L'Elixir de M. Leroy dissout le tartre qui détruit la sertissure des gencives, & par-là donne jour aux humeurs de vicier les alvéoles & les dents à leurs racines. Cet Elixir est détersif ; il nettoie toutes les parties des impuretés qui s'y peuvent rencontrer ; il déterge les petits ulcères qui s'y forment & les cicatrise : enfin, il est aromatique, & préserve les dents non affectées de la carie, détruit la carie commencée dans les autres, & en empêche le progrès ; il résiste aux impressions du mauvais air, & rend l'haleine douce & agréable, lorsque la mauvaife odeur ne vient pas du vice de l'estomach.

A cet Elixir il joint un Opiat d'un goût agréable, dont l'une des principales propriétés est de blanchir les dents, bien nettoyées du tartre & des autres vices qui les affectent, & qui réunit aussi plusieurs des propriétés de l'Elixir ci-dessus.

A iv

(6)

Quelle que soit la maladie qui affecte les alvéoles, les gencives & les dents, pourvu qu'elle n'ait pas son principe dans la masse du sang, comme seroient le virus vénérien, ou une forte affection scorbutique, auquel cas il faudroit procéder par la méthode des remèdes internes, & faire en même tems usage de l'Elixir de M. Leroy, qui détruira radicalement ce vice & en préviendra le retour; il est constant que dès que par des efforts imprudens, ou par l'érosion dont le tartre est le principe, l'email des dents est détruit, l'air se fait un passage dans le tissu des fibres osseuses, & y porte des principes destructeurs, où le tartre empêchant la régénération des chairs, détruit la sertissure des gencives, & laisse de même un passage à des impuretés, qui par leur séjour entre la dent & la gencive, & souvent entre l'alvéole & la racine de la dent, s'y aigrissent, fermentent & attaquent également ces trois parties, & le périoste des alvéoles des dents, produisent de petits ulcères fistuleux, des inflammations & des engorgemens.

Cet Elixir, qui est un atténuant, divise

(7)

aussi toutes les humeurs vicieuses , en procure l'expulsion , dégorge les gencives & leur redonne la fraîcheur , la fermeté & la couleur qui leur est naturelle.

Or , dès qu'une partie est grecée , les humeurs s'y portent ; & si l'on ne veille à la rétablir , elles y font des ravages , qui souvent deviennent très-difficiles à réparer . C'est non-seulement pour les prévenir , mais pour obvier à la perte des dents , soit par l'extraction , soit par les progrès de la carie , que M. Leroy de la Faudignere s'est appliqué à la recherche d'un Spécifique qui prévint ces pertes , arrêtant le progrès du mal , & en empêchant le retour . Les bons effets de sa Méthode sont prouvés , & par les succès les plus soutenus , & par les Certificats les plus authentiques .

Entre les cures dont M. Leroy de la Faudignere peut faire preuve , il place au premier rang M. le Maréchal-Duc de Noailles , dont les gencives affectées & douloureuses , ont été rétablies par l'usage de son Elixir , qu'il continue . Il cite , en outre , les Certificats de guérison de nombre d'autres Personnes de divers états & qualités ci-après détaillés .

A iv



*MANIERE de se servir de l'Opiat & de  
l'Elixir Odontalgiques de M. Leroy de la  
Faudignere.*

**S**I les Dents sont couvertes d'un tartre durci par le long séjour qu'il y a fait , il faut prendre un petit verre d'eau , tiède ou froide , dans lequel on met de l'Elixir , jusqu'à ce que l'eau soit d'un blanc de lait ; c'est-à-dire , qu'il faut mettre environ 10 à 12 fois plus d'eau que d'Elixir : l'on s'en gar-garise la bouche , & l'on imbibe du coton gros comme un marron de ce mélange , dont on frotte les dents & les gencives . C'est une précaution qu'il faut avoir pour diviser ce tartre facilement , attendu qu'étant amolli par ce moyen , on le tire sans efforts .

M. Leroy conseille à MM. les Dentistes , qui se servent de son Elixir , dans tels lieux & différens climats de la terre , de faire comme lui , de ne jamais nettoyer une bouche sans douger plusieurs fois avec du coton les gencives & les dents dudit Elixir trempé avec l'eau ; ils éprouveront les plus grands avanta-

(9.)

ges, en ce qu'alors loin de faire lézion, & de rendre la bouche sensible & douloureuse par l'effet des instruments, les Personnes se la trouveront ferme & fraîche ; & si, dans des cas extraordinaires, ils étoient obligés d'extraire quelques dents, si, après l'opération, ils font faire plusieurs douges, & s'ils mettent dans la plaie un peu de coton trempé dans l'Elixir pur, ils préviendront toutes fluxions.

Il est bon dans la suite, & à mesure que l'on fait usage de l'Elixir de M. Leroy de la Faudignere, d'augmenter la dose, surtout lors des grandes affections : on pourroit même l'employer pur dans les grandes rages des dents ; il n'en fait qu'un plus prompt & meilleur effet. Il déterge toutes les impuretés, cicatrise les ulcères, fortifie les alvéoles & les gencives, rétablit & affermi la sertissure des gencives aux dents, & les raffermit dans leur siège. Il calme les douleurs les plus violentes des dents, en nettoie la carie, dont il arrête les progrès, & prévient par-là l'extraction des dents ; & par de fréquentes douges, il déterge insensiblement les humeurs lors des fluxions, en ob-

(10)

servant de tremper du coton dans l'eau blanche avec l'Elixir pour douger la partie malade \*. Lorsque les parties sont sensibles, soit par le non-usage, soit parce qu'elles ont souffert, il est bon de mâcher dessus du coton imbibé, comme il est ci-devant dit: il faut suivre cette méthode dans le principe avec assez de constance pour prévenir le retour des accidens; comme il pourroit arriver si on se contentoit d'en faire usage une ou deux fois, pensant que toute la cause du mal dût céder à la premiere impression du remede, parce qu'il est impossible de chasser l'humeur sans la mettre en un certain mouvement: il faut continuer pour ressentir les bons effets du remede; c'est à quoi M. Leroy invite tous ceux qui s'en servent \*\*.

Lorsque la bouche, après quelque tems d'usage, se trouve dans l'état où elle doit être, il n'est question que de l'entretenir, en

---

\* Quand il y a des fluxions, si, avec récidive, l'on mâche du coton trempé dans ce mélange, l'humeur se détergera si abondamment, par les glandes salivaires, que la fluxion la plus énorme se dissipera comme par miracle.

\*\* Les Personnes qui ont les gencives endommagées, au point d'exhaler une odeur cadavéreuse, les frotteront avec du coton trempé dans l'Elixir pur.

( 11 )

faisant usage le matin de l'Elixir trempé dans de l'eau tiéde , si l'on est sensible à la froide , en la maniere susdite , & après le repas , autant que faire se pourra. Ensuite rincer la bouche bien exactement avec de l'eau pure , en frottant les dents avec un peu de coton , ou une éponge fine trempée dans de l'eau.

Quant à l'Opiat , après s'être servi de l'Elixir le matin , on en prend de la grosseur d'un gros pois , & l'on s'en frotte les dents ; l'on a soin après d'enlever cet Opiat avec une brosse \* , & une petite racine pour les parties latérales , l'une & l'autre trempées dans de l'eau pure , froide ou tiéde , au goût des personnes , & se rincer la bouche , comme dites , avec de l'eau pure ; cette précaution rend les dents très-blanches , & les entretient dans un état admirable.

Dans les violens maux de dents , on imbibe du coton dans cet Elixir , qu'on applique sur la dent affectée , & qu'on y tient jusqu'à ce que la douleur cesse. Il n'est pas de douleur qui n'y cede. C'est le cas de faire usage de

---

\* Comme les Brosse trop fortes sont dangereuses , & que les foibles ne produisent pas tout l'effet désiré , M. Leroy en fournira , ainsi que des racines finement apprêtées.

( 12 )

l'Elixir pur ; & en toutes autres circonstances, on le mêle avec plus ou moins d'eau.

*Comme il n'est pas possible de réunir toutes les propriétés de l'Elixir sans les parties raineuses qui entrent dans son composé, & qu'elles ne sont point de nature à blanchir les Dents, il est utile de se servir de l'Opiat en la maniere ci-devant dite, afin qu'il ne reste rien à désirer pour l'exacête propreté des Dents.*

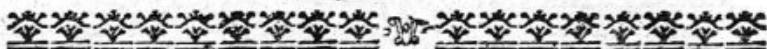
#### O B S E R V A T I O N.

» Dès que l'on a fait cesser la douleur des  
 » dents, il est de nécessité absolue de mâcher  
 » plusieurs fois, pendant quelques jours, du  
 » coton imbibé en la maniere ci-devant dite ;  
 » parce que cet usage , qui ouvre les glan-  
 » des salivaires, détergeant les humeurs grof-  
 » sieres , fait cesser enfin la cause du mal , &  
 » en prévient le retour. Plus l'Elixir , qui se  
 » charge en couleur en vieillissant , est an-  
 » cien , & meilleur il est , en tenant les bou-  
 » teilles bien bouchées «. Il ne faut pas être  
 surpris de voir qu'il rougit l'eau lorsqu'il  
 reste quelque tems en vuidange.

*Comme l'on rend en crachant la liqueur  
 verte par l'effet du gayac , lors de l'usage de*

(13)

*l'Elixir, ce qui effraye les personnes qui ne savent pas que toutes les liqueurs spiritueuses où il entre du gayac produisent cet effet, elles pourront faire l'épreuve avec de l'eau-de-vie de gayac : il y a plus, c'est que plus elle verdit, meilleure elle est ; c'est une preuve assurée que le gayac qui est entré dans la composition, s'est trouvé plus résineux & de la première qualité.*  
*(V. la Lettre dans le Mercure de Juin 1769,*  
*p. 215, qui se trouve insérée au présent,*  
*p. 24.)*



*Certificat de M. d'Armagnac, Apothicaire  
de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le  
Prince de Conty.*

Je certifie que M. Leroy de la Faudignere a guéri M. Pajon, Hautbois de la Chambre du Roi, d'une affection qu'il avoit au côté droit de la mâchoire, ce qui l'empêchoit de manger de ce côté depuis plus d'un an ; lequel, après avoir fait six impressions de son Elixir dans l'espace d'un quart-d'heure, la partie affectée s'est trouvée tellement fortifiée, qu'il a mâché en ma présence avec fer-

(14)

meté : en foi de quoi je lui ai donné le présent Certificat. Je certifie de plus, que ma Cuisiniere avoit une douleur insupportable à la mâchoire supérieure , occasionnée par une dent gâtée , sur laquelle elle ne pouvoit mâcher depuis du tems ; elle a été guérie sur le champ , & a mâché en ma présence ; ce que je certifie véritable. A Paris , le 6 Mai 1766. Signé , d'ARMAGNAC.

*Certificat de M. Geoffroy , Docteur-Régent  
de la Faculté de Médecine de Paris.*

Je soussigné Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, certifie avoir vu & examiné les dents & les gencives de la Dame épouse du sieur Francisque, Valet-de-Chambre de M. le Chevalier Turgot , & les avoir trouvées en fort mauvais état , les gencives gonflées, tuméfiées avec les bords suppurans, les dents déchaussées & prêtes à s'altérer ; & au bout de six semaines du traitement qui lui a été fait par M. Leroy de la Faudignere , Expert pour les maladies des dents , l'avoir examinée de nouveau , & avoir trouvé les

( 15 )

dents belles , & les gencives dans l'état le plus sain. En foi de quoi , & pour rendre témoignage à la vérité , j'ai signé le présent Certificat. A Paris , le 20 Mai 1766.

*Signé , GEOFFROY.*

---

*Certificat de M. Mothereau , Maître-ès-Arts  
& Membre de l'Académie de Chirurgie  
de Paris.*

Je souffsigné , Maître-ès-Arts & Membre de l'Académie de Chirurgie , certifie avoir donné au sieur Leroy de la Faudignere , Expert suivant la Cour , pour les maladies des dents & des gencives , plusieurs personnes de différens sexes , dont les unes avoient des ulcérations , d'autres des gonflemens aux gencives avec effusion de sang , des caries aux alvéoles , des dents ébranlées & chancelantes , d'autres des douleurs , lesquelles maladies ont cessé par le traitement dudit sieur , avec l'Elixir & l'Opiat qui lui sont particuliers. Ce que je certifie véritable. A Paris , ce 9 Septembre 1766.

*Signé , MOTHEREAU.*

*Lettre adressée à M. Leroy de la Faudiernere , par Madame la Marquise de Croy. A Erin, le 15 Décembre 1766.*

Le Comte de Trazegnies mon frere , qui revient de sa Députation à la Cour , Monsieur , se loue si parfaitement du bon effet que votre Elixir lui a fait dans ses rages de dents , & de la bonté de votre Opiat pour les conserver , que cela m'a engagée de lui demander votre nom & adresse , pour vous prier de m'envoyer quatre bouteilles du même Elixir , avec quatre pots d'Opiat , que je vous ferai obligée de m'adresser par le Carrosse , au Château d'Erin , près de St-Pol en Artois. Je suis , &c.

*Signée , la Marquise de CROY.*

*Autre Lettre de la même Dame , adressée au même , le 9 Février 1767.*

Je<sup>e</sup> suis si parfaitement contente , Monsieur , du bon<sup>e</sup> effet de votre Elixir & Opiat , que j'attends une occasion pour vous prier de m'en renvoyer. Non-seulement je vous prône

prône par-tout, mais encore vous pouvez me citer dans vos feuilles. J'ai fait passer de votre Elixir & Opiat à mes filles, Chanoinesses à Maubeuge, qui sont aussi contentes que moi du bon effet. Je vous suis bien obligée de me prévenir qu'il y a des personnes qui cherchent à imiter vos remedes ; j'en avertirai celles à qui j'en ai annoncé, & leur ferai connoître le danger de s'y méprendre. Quant à moi, elles ne me tromperont pas, parce que je m'adresserai toujours directement à vous. Je suis, &c. Signée, la Marquise DE CROY.

---

*Certificat de M. Chandelet de la Muette,  
Chirurgien.*

Je souffsigné Chirurgien, certifie m'être servi avec beaucoup de succès de l'Elixir de M. Leroy de la Faudignere ; que son usage m'a préservé une dent cariéé de l'extraction que j'étois à la veille de faire faire ; qu'il a toutes les qualités utiles & agréables qu'on en peut attendre pour la conservation de la bouche & des gencives, & qu'on peut en toute sûreté s'en servir pour toutes les incommodités de la bouche. En foi de quoi j'ai

B

(18)

donné audit Sieur le présent, comme preuve authentique de la vérité, pour lui servir & valoir ce que de raison. A Paris, ce 22 Février 1767. Signé, CHANDELET DE LA MUETTE.

---

*Lettre adressée à M. Leroy de la Faudignere, par M. Jouve, Régisseur Général du Bureau Royal de Correspondance. A Paris, le 20 Mars 1767.*

Monsieur, vos talens, qui honorent l'humanité, n'ont point échappé à la connoissance du Bureau Royal de Correspondance, Place des Victoires. M<sup>me</sup> la Comtesse de Thiercelin s'étant adressée à nous pour avoir un fameux Artiste, nous avons cru ne pouvoir mieux l'adresser qu'à vous. Pouvez-vous partir tout-à-l'heure pour S. Germain ? Elle vous prendra dans son carrosse ; c'est pour aller voir M<sup>me</sup> sa sœur, malade au Couvent des Ursulines, &c.

Signé, JOUVE, Régisseur Royal.

---

*Autre Lettre adressée au même, le 20 Août 1767, par M. Verniau, Maître de Poste au Bariolet, près Uzerche, en Limosin.*

Je vous ferai obligé, Monsieur, de remettre au Porteur trois bouteilles de votre

( 19 )

Elixir , & deux pots d'Opiat. Votre réputation s'établit si bien , qu'on ne parle que des effets merveilleux de votre Remède. J'ai l'honneur d'être , &c. Signé , VERNIAU , Maître de Poste au Bariolet.

---

*Autre Lettre , adressée au même , le 9 Octobre 1767 , par M. DESPORTES , Prêtre , Docteur de Sorbonne , & Curé de Puteaux , près Paris.*

Monsieur , daignez agréer mes très-humbles excuses si je n'ai pas eu l'honneur de vous écrire en vous adressant la femme d'un nommé Louis Leboeur , mon Paroissien. Je ne scavois nullement l'état affreux de cette femme : j'en entendis parler dans le Village , comme je visitois mes malades ; il étoit huit heures du soir ; & elle partit le lendemain dès cinq heures du matin : je l'ai bien grondée hier , qu'elle me dit qu'elle avoit eu l'honneur de se présenter chez vous une seconde fois , en se louant toujours également de l'excès de vos bontés , & espérant uniquement de vous sa parfaite guérison , laquelle est déjà bien avancée , puisque sa bouche n'étoit pas

B ij

( 20 )

reconnoissable à son retour à Puteaux, la première fois qu'elle prit la liberté d'aller chez vous. Je puis vous assurer, en toute vérité, que c'est une très-bonne œuvre que vous avez faite, & que j'espere que vous voudrez bien continuer ; je joins mes actions de graces à celles de cette pauvre femme, qui ressent toute l'étendue de l'obligation qu'elle vous a. J'ai l'honneur d'être, &c. signé, DESPORTES. Prêtre, Doct. de Sorbonne, Curé de Puteaux.

---

*Autre Lettre, adressée au même, par M. l'Abbé DE LILLERS, Archidiacre de la Cathédrale de saint-Omer, le 7 Décembre 1767.*

L'épreuve que j'ai faite, Monsieur., de votre Elixir, propre pour préserver & guérir les maladies des gencives & des dents, qu'un de mes amis m'avoit donné en petite quantité, & dont je me suis très-bien trouvé, m'engage aujourd'hui à vous en demander quatre bouteilles, ainsi que quatre pots de votre Opiat, qu'on assure être également propre à leur conservation. Je suis, &c. signé, l'Abbé DE LILLERS, Archidiacre de la Cathédrale de Saint-Omer.

*Autre Lettre, adressée au même, de Dol, en Bretagne, le 12 Avril 1768, par M. DE FLEURANDRY, Entreposeur du Tabac.*

Monsieur, depuis que j'habite la Province, je n'avois pu parvenir à découvrir un remede qui pût me soulager du mal de dents. Au mois d'Août dernier je me rendis à Paris, où mon mal augmenta plus fort que jamais: pour-lors je cherchai dans cette Capitale quelques secours ; je n'ai trouvé que votre Elixir qui ait eu le talent de me guérir. Depuis ce tems je n'en ai ressenti aucune douleur. Arrivé dans la Province, je publiai par-tout votre remede : on badina beaucoup, jusqu'à ce qu'enfin les mêmes Personnes qui étoient, ainsi que moi, fort souvent attaquées du même mal, furent trop heureuses d'avoir recours à moi pour les en guérir au moyen de votre Elixir. J'en avois emporté quatre bouteilles, pour mon service & celui de mes Amis. J'en suis actuellement dénué, vu la grande quantité qu'il m'en a fallu pour guérir plusieurs malheureux de la Ville que j'habite. Je suis,

B iij

(22)

pour mieux dire, le Médecin des Dents, depuis que je possède votre remède. J'aimis, M. à la poste, franc de port, une somme de 24 liv. pour en avoir quatre bouteilles : j'ose vous prier de me les faire passer le plus promptement possible. Signé, DUPIN DE FLEURANDRY, Entreposeur du Tabac.

*Lettre adressée à M. Leroy de la Faudignere, le 30 Déc. 1768, par M. l'Abbé de Biré, Vicaire-Général de Cambrai.*

Je vous prie, Monsieur, de me faire une caisse de douze bouteilles de votre Elixir ; c'est la 3<sup>e</sup> année que je m'en fers avec succès. Je vous prie d'envoyer cette caisse la semaine prochaine, au coin de la rue Louis-le-Grand, chez M. Olivier, où je suis logé, & en attendant, d'en donner trois bouteilles à mon Domestic. J'ai l'honneur, &c. Signé, l'Abbé DE BIRÉ, Vicaire-Général de Cambrai.

*Lettre écrite de la Martinique à M. Leroy de la Faudignere, par M. Croquet-Beau-ruisseau, le 4 Août 1770.*

Je ne suis point parti de Paris le mois de Mai dernier, sans avoir fait une petite

(23)

provision de votre Elixir pour les dents. Toutes les Personnes à qui j'en ai donné, ont été si contentes du bon effet qu'il a produit, qu'elles me sollicitent de vous en demander. Comme je suis prévenu qu'il y a des Personnes qui cherchent à l'imiter, & qu'il y auroit du danger à s'y méprendre, pour éviter ce malheur, je crois devoir m'adresser directement à vous. Je crois devoir vous avertir aussi que le climat que j'habite est peut-être celui du monde le plus pernicieux pour les dents, & que l'Isle de la Martinique où je réside, est seule capable d'une grande consommation de votre Elixir, s'il continue à opérer avec autant de succès qu'il a commencé. Faites, je vous prie, attention à ce que je prends la liberté de vous observer, & vous invite à ne rien négliger dans la composition de celui que je vous demande : l'hommage que je dois à la vérité, l'intérêt de l'humanité, sont le seul profit que j'ambitionne dans cette commission.

Je vous prie, Monsieur, de me faire une caisse de 40 bouteilles, & de la remettre à M. Deshommetz, Banquier, rue Maucon-  
Biy

(24)

feil, qui aura la bonté de me la faire passer le  
plutôt possible. J'ai l'honneur d'être, &c.  
*signé, CROCQUET-BEAURUISSEAU.*

*J'ai lu les Certificats ci-dessus.*

MORAND, *Censeur Royal.*

*Lettre de M. LEROY DE LA FAUDIGNE, insérée au Mercure de Juin 1769, telle qu'elle fut adressée à l'Auteur du Journal.*

MONSIEUR,

Les Journaux ont publié, depuis trois ans, les bons effets de mon Elixir Odontalgique : les témoignages qui l'accréditent sont trop respectables pour croire que, sans autre autorité que celle d'un homme qui ne se nomme point, on le rejette comme un *caustique dangereux* : ce sont les termes dont se servit cet homme, ( se disant Dentiste, & qui peut l'être en effet ) le 17 du mois dernier, chez M. le Prince de Berghes, prétendant que ce n'étoit autre chose qu'une dissolution du vitriol, alléguant, pour le prouver, que l'eau dans laquelle on le mêloit, prenoit une teinture verte ; ce qui indiquoit, selon lui, visiblement que le vitriol étoit la base de ce composé.

( 25 )

Madame la Princesse de Berghes, allarmée des suites que mon Elixir, présenté sous cet aspect, pouvoit avoir, l'avoit abandonné, & le Prince étoit à peu-près dans les mêmes dispositions.

Informé des discours de cet homme, j'aurrois pu lui prouver sur l'heure, si je l'avois rencontré, que le gayac est ami des gencives, & que tout acide spiritueux où il entre du gayac, donne de même une teinture verte à l'eau dans laquelle on le mélange. Heureusement, pour rassurer Madame la Princesse de Berghes, il se trouva de l'eau-de-vie de gayac chez M. le Vicomte de Castellane, son pere, & l'effet leur prouva la vérité de ce que je crus devoir avancer pour ma justification.

Au surplus, je crois que ce Dentiste, s'il l'est, en veut plus à mon Remède, en ce qu'il prévient les opérations, que par rapport aux effets qu'il lui attribue. Je l'invite, quel qu'il soit, à se décliner, & à me dire quels témoignages plus forts il a du prétendu danger de mon Elixir, que ceux que j'ai journallement de ses bons effets, opérés, non-seulement sur des Personnes de la premiere

( 26 )

qualité , mais sous les yeux des Gens de l'Art , autorisé , après examen , par la Commission Royale de Médecine. Je l'invite à prouver au Public , par une analyse raisonnée , que cet Elixir est ce qu'il prétend qu'il soit : l'hommage qu'il doit à la vérité , l'intérêt de l'humanité , tout l'en presse. S'il ne le peut pas , comme j'en suis sûr , je le prie de vouloir bien imiter les Gens de son Art , & de ne point calomnier un Remède qu'il ne connoît pas.

*Signé, L E R O Y ,  
Chevalier de l'Ordre du Mérite.*

---

*Lettre insérée au Mercure de Décembre 1772 ,  
telle qu'elle fut écrite par M. Gaillard ,  
Médecin ordinaire du Roi & de l'Hôpital-  
Général de Paris , lorsque M. Leroy de la  
Faudignere comptoit se retirer : elle est  
datée du 3 Novembre 1772 .*

Il est bien vrai , Monsieur , que le Sieur Leroy de la Faudignere ne distribuera son Elixir & son Opiat pour les Dents que jusqu'au 28 de ce mois : ainsi vous feriez très-bien de vous en approvisionner. Je connois peu l'Auteur de ce Remede : je ne l'ai vu qu'une seule fois chez un de mes Malades ,

& son raisonnement m'a satisfait ; mais je connois son Remède , j'en ai vu les effets , & il seroit à désirer , pour l'utilité publique , qu'il ne fût pas confondu avec les Remèdes des Empyriques , qui , pour la plûpart , sont inutiles , souvent dangereux , & quelquefois mortels. De celui-ci je ne vois nul inconvenient à craindre , & beaucoup de bien à en attendre : je ne crois pas qu'il y ait un moyen plus sûr pour calmer la douleur des dents & pour les conserver. L'envie peut tenir un autre langage : le mien est celui de la vérité. Je suis , &c. Signé , GAULLARD , Médecin ordinaire du Roi & de l'Hôpital-Général de Paris.

*Autre Lettre , insérée au Mercure de Janvier 1773 , telle qu'elle fut adressée à M. Leroy de la Faudignere , par M. le Comte de la Touraille , Mestre - de - Camp de Cavalerie .*

*A Thionville , le 25 Septembre 1772 .*

J'ai reçu , Monsieur , le second envoi de votre Elixir. Je ne puis , sur cela , que vous témoigner ma satisfaction & ma reconnoissance : j'avois la bouche dans un état de

( 28 )

déperissement que l'Art des Dentistes vulgaires ne pouvoit réparer : j'avois deux dents vacillantes dans leurs alvéoles ; & , depuis deux mois que je fais usage de votre Elixir , mes dents sont raffermies , mes gencives régénérées , & j'ai la bouche aussi saine que je l'avois à vingt ans.

Vous pourrez , Monsieur , montrer ma Lettre aux Pyrrhoniens : je me fais un vrai plaisir de rendre un témoignage public à la vérité , pour le progrès de votre découverte & pour le bien du monde. Je suis , &c.  
*signé* , le Comte DE LA TOURAILLE , Mestre de Camp de Cavalerie.

*Certificat de M. ESPINAS , ancien Chirurgien  
des Hôpitaux & Armées du Roi.*

Je souffsigné , Louis Espinas , ancien Chirurgien des Hôpitaux & Armées du Roi , certifié que l'Elixir de M. Leroy de la Faudignere , Dentiste de S. A. S. Monseigneur le Prince Palatin , Duc Regnant des Deux-Ponts , m'a guéri deux dents cariées , & d'un bouroufflement qui m'attaquoit toutes les

( 29 )

gencives. En foi de quoi j'ai donné le présent Certificat. A Paris , ce 15 Septembre 1774.  
signé , ESPINAS , Chirurgien.

*Certificat de M. Gaillard , Médecin ordinaire du Roi & de l'Hôpital Général de Paris , & de M. Petit , Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris , Inspecteur des Hôpitaux Militaires du Royaume.*

Nous soussignés , certifions que l'Elixir & l'Opiat du Sieur Leroy de la Faudignere sont de la plus grande utilité pour les douleurs de dents , les conserver , les préserver de la carie , fortifier les gencives , & par un usage constant de ces deux Remedes , maintenir la bouche dans cet état de fraîcheur & de propreté qui annonce la santé , & en fait un des plus grands agrémens. Fait à Paris , le 23 Novembre 1775. signé , GAULLARD , Médecin ordinaire du Roi & de l'Hôpital Général de Paris ; & A. PETIT , D. M. P. Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris , Inspecteur des Hôpitaux Militaires du Royaume.

*Certificat de M. HAZON, Médecin de la Faculté de Paris.*

Je soussigné, certifie que le Sieur Leroy de la Faudignere compose un Elixir Ond-talgique & un Opiat d'une vertu souveraine pour les douleurs de dents , les conserve & les préserve de la carie , de sorte qu'on n'en peut trop recommander l'usage , en ayant connu les effets constans , sans en craindre aucun inconvenient. Fait à Paris , le 23 Novembre 1775. Signé , HAZON, Médecin de la Faculté de Paris.

*M. Leroy de la Faudignere continue, avec succès, d'administrer son Spécifique, qui fait cesser, sur le champ, les violents maux de tête, dont les rages de dents sont très-souvent accompagnées.*



*LETTRE de M. LEROY DE LA FAUDIGNERE,  
Chevalier de l'Ordre du Mérite, Chirurgien-  
Dentiste de S. A. S. Monseigneur le Prince  
Palatin, Duc régnant des Deux-Ponts,*

**A SON ALTESSE SÉRÉNISSE**  
**MONSIEUR**  
**LE PRINCE DE \*\*\*.**  
**MONSIEUR,**

» LES accidens multipliés qui résultent  
» de l'extraction des Dents, ceux que pro-  
» duisent les autres sortes d'opérations qu'on  
» emploie dans les maladies de la bouche,  
» enfin le désir de me rendre utile à l'hu-  
» manité, m'ont engagé à réfléchir sur les  
» moyens de prévenir tant de funestes effets,  
» & à m'appliquer à la recherche d'un Spé-  
» cifique, qui fut en même tems préservatif  
» & curatif des maladies de la bouche, si  
» communes & si douloureuses.

» Je ne m'arrêterai point à démontrer com-  
» bien il est avantageux de conserver des  
» instrumens également nécessaires à la santé,

» à la formation du son , à l'articulation de  
» la parole & au soutien des parties molles  
» de la face : ces avantages sont si connus ,  
» qu'insister sur ce point , ce feroit , à pro-  
» prement parler , vouloir prouver l'éviden-  
» ce. Je me bornerai donc à exposer à Votre  
» Altesse Sérénissime , qu'ayant long-tems &  
» profondément réfléchi sur les effets sou-  
» vent funestes des opérations communément  
» utiles dans les maladies de la bouche , je  
» crus voir la possibilité de guérir ces for-  
» tes de maladies , en prévenant toutes ex-  
» tractions ou luxations des Dents. On fait  
» combien elles sont douloureuses pour l'or-  
» dinaires , combien même elles peuvent être  
» dangereuses , sur-tout lorsque la racine se  
» trouve ossifiée avec l'alvéole , ou lors-  
» qu'elle est plus large par le bas que l'ou-  
» verture supérieure de l'alvéole dans la-  
» quelle cette racine est alors comme en-  
» châssée. J'en ai vu un triste exemple dans  
» un Curé de Normandie , à qui , en arra-  
» chant une Dent molaire , on exfolia l'os  
» maxillaire ; ce qui produisit un ulcère chan-  
» creux , dont il mourut. Le sieur Prevost ,  
» Bourgeois

» Bourgeois de Paris, & logé rue des vieux  
» Augustins, eût péri en 1766 par un acci-  
» dent tout semblable, si d'habiles Chirur-  
» giens, appellés à son secours, ne fussent  
» parvenus à lui tirer de la mâchoire infé-  
» rieure des esquilles considérables de l'os  
» maxillaire, brisé dans l'extraction d'une  
» Dent molaire : les suites de cette opéra-  
» tion lui causerent deux années de souffran-  
» ces, qui le conduisirent presque au tom-  
» beau. Je cite ces deux faits, entre mille  
» autres que je pourrois citer, sans qu'on  
» puisse les attribuer à l'impéritie des Den-  
» tistes qui ont fait ces opérations. Ils ne  
» peuvent deviner l'adhérence ou la confor-  
» mation irréguliere d'une racine. Ce fut  
» donc en conséquence de ces funestes effets,  
» que je m'occupai de la recherche d'une  
» méthode qui pût les prévenir, & j'ai lieu-  
» de me flatter de l'avoir trouvée dans l'E-  
» lixir & Opiat Odontalgiques, dont je suis  
» l'Inventeur, & qui sont connus du Public  
» depuis plusieurs années.

» Je m'attendis, en me livrant à cette re-  
» cherche, à toutes les contradictions qu'é-

C

» prouve, pour l'ordinaire, un système nou-  
» veau, diamétralement opposé aux notions  
» reçues.

» Cette perspective décourageante & si  
» nuisible aux progrès des Arts, ne me re-  
» buta point. Je me dis à moi-même ce que  
» se font dit, ou se font dû dire un nombre  
» infini d'Artistes célèbres, parmi lesquels  
» je n'ai cependant pas la vanité de me pla-  
» cer ; mais enfin j'osai penser, d'après eux,  
» que dans toutes les entreprises qui ont l'u-  
» tilité publique pour objet, il ne faut envi-  
» sager que la fin & y tendre avec courage,  
» sans trop prévoir les obstacles que peu-  
» vent essayer d'y mettre la cupidité ou la  
» jalouse des uns, l'ignorance ou les pré-  
» jugés des autres.

» J'étudiai les Auteurs qui ont le mieux  
» écrit sur la matière qui fait l'objet de mes  
» travaux, & plus j'approfondis mon sujet,  
» plus je me convainquis de la possibilité de  
» la découverte que j'avois en vue. Je me  
» livrai alors à des essais qui furent heureux.  
» Ils me conduisirent à une pratique que

( 35 )

» l'expérience de plusieurs années me dé-  
» montra sûre.

» J'ai vu le Public applaudir à mes succès,  
» & donner sa confiance à une méthode qui  
» le soustrait aux tortures cruelles auxquel-  
» les il étoit auparavant exposé, qui le ga-  
» rantit de la nécessité de s'y soumettre , qui  
» lui conserve des instrumens précieux pour  
» la trituration des alimens; & prévient en-  
» fin cette sorte de difformité qui naît d'une  
» bouche démeublée. La constance des effets  
» heureux & multipliés de ma Méthode ,  
» sans qu'il en puisse résulter aucun inconvénient, l'a accréditée ; plusieurs Puissances  
» l'ont adoptée & accueillie. Votre Altesse  
» elle-même, qui , depuis plus de huit ans ,  
» m'honore de sa confiance , n'a pas mé-  
» diocrement contribué à l'accueil qu'elle  
» reçoit journallement.

» Ce qui lui a , sur-tout , mérité la faveur  
» publique , c'est l'expérience toujours sou-  
» tenue que mon Elixir Odontalgique , d'é-  
» truisant la cause du mal & fortifiant les  
» parties qu'il affecte, en prévient le retour.

C ij

» Il ne faut que connoître la nature & la  
» structure des Dents, leur position & leur  
» objet, pour voir toutes les maladies qui  
» les peuvent affecter \*.

» Les Dents sont un composé de fibres,  
» ou tubes osseux, qui, par leur réunion,  
» forment un tout recouvert de son émail,  
» qui, tant qu'il subsiste sans érosion, con-  
» serve la Dent saine. Ce corps, impassible  
» de sa nature, peut occasionner les douleurs  
» les plus vives & les plus aigues, s'il se glisse  
» entre lui & la gencive quelque humeur  
» acre & corrosive ; ce qui doit arriver, si le  
» tartre qui se forme sur le corps de la Dent,  
» corrosif par lui-même, empêche la gen-  
» cive de s'unir à la Dent, en détruit l'émail  
» & donne passage dans le corps osseux à  
» l'air, qui, de son côté, en opérera peu-à-  
» peu la destruction. Quelques portions des  
» alimens venant à y séjourner & à s'y cor-

---

\* Comme l'on imite ma signature à la griffe, ainsi que  
mon cachet, mes Elixir & Opiat ne se trouvent plus  
que chez moi, à la Place Royale, quartier S. Antoine.  
Tous Commissaires, sans exception, sont supprimés.

» rompre, en augmenteront la carie, jusqu'à  
» ce qu'elle parvienne à découvrir la fibre  
» nerveuse & les ramifications des vaisseaux  
» sanguins qui nourrissent la Dent ; le froid  
» ou le chaud, quelque humeur acré, en y  
» séjournant, occasionneront des engorge-  
» mens, des irritations, des fluxions, des  
» ulcères, qui, à leur tour, occasionneront  
» les douleurs les plus cruelles.

» Un Spécifique, dont l'effet est de déter-  
» ger toutes ces impuretés, de fortifier tou-  
» tes les parties grecées, de fermer tout ac-  
» cès à ce qui peut leur nuire, de détruire la  
» cause de ces engorgemens & de ces irrita-  
» tions ; un Spécifique, enfin, qui raffermit  
» & consolide la sertissure des gencives aux  
» Dents, méritoit, sans doute, qu'on s'occu-  
» pât de sa recherche; comme sa découverte,  
» bien confirmée, mérite, à son tour, la fa-  
» veur publique, sur-tout lorsqu'une expé-  
» rience soutenue a convaincu de son effi-  
» cacité.

Je dois, MONSIEUR, aux épreuves  
» heureuses que Votre Altesse en a faites, &  
» qu'Elle en fait encore, le crédit qu'a ac-

( 38 )

» quis ma Méthode dans plusieurs Cours  
 » Etrangères ; comme je dois aussi à une in-  
 » finité de Gens de la premiere distinction la  
 » faveur qu'elle a eue , non-seulement en  
 » France & dans les Pays voisins , mais même  
 » au-delà des Mers. Nos Colonies ont , en  
 » particulier , éprouvé les effets les plus  
 » heureux de ma Méthode & de l'usage de  
 » mon Elixir dans les maladies de la bouche ,  
 » maladies très - communes & très - dange-  
 » reuses dans ces contrées .

» Puisse l'hommage public que je prends  
 » la liberté de rendre aujourd'hui à Votre  
 » Altesse Sérénissime , devenir un monu-  
 » ment éternel de la reconnaissance que je  
 » dois à ses bontés , & du respect profond  
 » avec lequel je suis ,

**MONSIEUR ,**  
**D E V O T R E A L T E S S E S É R É N I S S I M E ,**  
**Le très-humble & très-obéissant Serviteur ,**  
**LEROY DE LA FAUDIGNERE ,**  
**Chevalier de l'Ordre du Mérite.**

---

Lu & approuvé , ce 28 Octobre 1775.      GARDANE.  
 Vu l'Approb. permis d'imp. ce 30 Oct. 1775.      ALBERT.

On voit de-là , que , par une maniere simple en elle-même , qui ne ressemble nullement aux autres , & qui donne subitement les preuves de son efficacité , M. Leroy de la Faudignere n'a eu pour but que de prévenir tout ce qui s'appelle opération.

---

*Le prix des Bouteilles d'Elixir est de six livres & trois livres ; & celui de l'Opiat, dans des boëtes d'étain pour le conserver toujours frais, est également de six livres & de trois livres.*

Il fait une remise honnête , dès que la partie excede 600 livres , à ceux qui en envoient à l'Etranger , ou qui en font provision pour les voyages de long cours , afin de préserver & guérir les Marins des affections scorbutiques auxquelles ils sont sujets.

Les Personnes qui écriront à M. Leroy , relativement à ce sujet , sont priées d'affranchir les Lettres , sans quoi elles resteront sans réponse. Et celles qui lui envoient leur argent par la Poste , sont priées d'y joindre

le prix des caisses à emballer, à proportion de la quantité qu'elles demandent de Bouteilles & de Boëtes d'Opiat.

F I N.

Vu à Paris, ce 7 Avril 1773.

et Vu, permis d'imprimer ce 7 Avril 1773.

DE SARTINE.

*Ex lib. à Décembre 1775. ALBERT.*

...and the following day I was able to get a boat and go up the river to see the falls. The water was very low so I was able to walk most of the way. The falls were very impressive and the surrounding landscape was beautiful. I took many pictures and enjoyed the experience.

Sous remettre à Madame De Lisy au  
Dr Jean Brûlé d'Elixir.